

## SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

Le dix-sept décembre deux mil treize à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Jean-Marie DUVAL, Chantal LEBACHELEY, Patrice SANSON, Isabelle GUILLOU, Sylvie DUVAL, Dominique HOCHET, Eric VOISIN, Christian CAUVIN, Fernand ALEXANDRE, Philippe MORISSE et Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR.

ABSENTS : Eric BARBIER et Robert ROUCAN, excusés.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Marie DUVAL

### Rénovation du vitrail et des portes de l'église : choix des entreprises (DCM 2013.12.01)

Une consultation a été lancée le 6 septembre dernier.

	<b>Rénovation du vitrail</b>	<b>Rénovation des portes</b>
<b>Ateliers Helmbold</b>	1 950,70 € HT / 2 333,03 € TTC	
<b>Pascal Fallon</b>	1 009,54 € HT / 1 207,41 € TTC	
<b>Jérôme Bourget</b>	2 098,76 € HT / 2 510,12 € TTC	
<b>Philippe Delarocque</b>		1 461,00 € HT / 1 747,35 € TTC
<b>Aubert Labansat</b>		3 204,00 € HT / 3 831,98 € TTC

Nous avons transmis les devis à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour analyse des offres et voici sa réponse :

« Je vous propose de retenir :

- l'offre de l'entreprise Aubert Labansat pour la menuiserie, celle-ci comportant les travaux de mise en peinture à l'huile dans sa prestation.
- L'offre de l'entreprise Bourget pour le vitrail, qui prévoit l'utilisation de laiton pour les vergettes et les barlotières et du mastic à l'huile de lin pour les calfeutremments. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir :

- Pour la restauration du vitrail, le devis de Jérôme Bourget pour 2 510,12 € TTC
- Pour la restauration des portes, le devis de l'entreprise Aubert Labansat pour un montant de 3 831,98€ TTC.

Le conseil municipal autorise le Maire à faire les demandes de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Général (75%).

## Programme de travaux au camping (DCM 2013.12.02)

Le Maire fait un rappel des travaux à effectuer au camping afin de récupérer les 2 étoiles :

- Engazonnement : 4 840,40 € HT
- Installation de jeux (avant ouverture 2014) : devis de 7 700 € HT
- Création d'un terrain de pétanque (avant ouverture 2014) : à faire par la commune
- Installation d'une barrière automatique (avant ouverture 2014) : devis de 9133 € HT
- Peinture extérieure du bâtiment d'accueil et sanitaires : 3 755,79 € HT
- Travaux dans le bâtiment des sanitaires : mise aux normes accessibilité, remplacement des bacs à vaisselle et réfection du sol (fin 2014, début 2015)
- Remplacement des 3 réverbères.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il faut prévoir une maîtrise d'œuvre pour les travaux intérieurs du bâtiment, surtout en ce qui concerne l'accessibilité, obligatoire en 2015.

Il présente 2 devis :

- Hag'system : 7 100 € HT
- Architecte Rachid HAMDADOU : 11 500 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de Hag'System pour 7 100 € HT soit 8 491,60 € TTC.

Le conseil municipal autorise le Maire à lancer les consultations pour la fourniture et l'installation de jeux et d'une barrière automatique.

## Chalets au camping (DCM 2013.12.03)

Le Maire rappelle le coût de l'installation des chalets :

- Chalets : 148 375,56 € HT
- VRD : 64 211 € HT
- Qualibéton (pour faire les longrines) : 1 185,63 € HT
- Point vert (matériel divers pour longrines) : 1 984,77 € HT

Le Maire présente un avenant de l'entreprise Cauvin TP pour le drainage du terrain pour un montant de 2 200€ HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

Le coût total du projet s'élève donc à 217 956,96 € HT (soit environ 218 000 €)

Le maire rappelle que la commune a contracté un emprunt à court terme de 180 000 € et pourra obtenir une subvention LEADER de 30 000 €. Il faut donc y ajouter une subvention de la commune à hauteur de 38 000,00 € (218000 – 180000) en attendant de percevoir la subvention et afin de pouvoir payer les factures en attente.

Le coût des VRD a été prévu sur le budget de la commune en investissement. Le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante :

Sur le budget communal :

D 2041642 – SPIC : + 38 000 €

D 2315 – immo corporelles : - 38 000 €

Sur le budget du camping :

D 2132 – bâtiments publics : 38 000 €

C 13141 – subvention d'investissement des communes membres du groupement de collectivités : 38 000 €

Jean-Marie DUVAL informe le conseil municipal que la réception des chalets aura lieu le mardi 24 décembre à 11H.

Pascal MONHUREL fait remarquer que le chemin piétons entre le camping et les gîtes de mer se trouve supprimé car un chalet est installé devant. Le conseil municipal décide de faire refaire un pont un peu plus loin au niveau du sentier pédestre.

## Chalets : tarifs 2014 (DCM 2013.12.04)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs des chalets pour l'année 2014 comme suit :

TARIFS 2014	Basse saison		Moyenne saison		Haute saison	
	4 lits	6 lits	4 lits	6 lits	4 lits	6 lits
<b>Semaine</b>	254,00 €	300,00 €	280,00 €	330,00 €	350,00 €	400,00 €
<b>Week-end</b>	96,00 €	130,00 €	106,00 €	143,00 €		
<b>Forfait 2 jours</b>	73,00 €	110,00 €	80,00 €	121,00 €		
<b>Journée suppl.</b>	41,00 €	55,00 €	45,00 €	60,00 €		

Une remise de 5% sera effectuée sur tout séjour de 2 semaines ou plus.

Animaux : 1,05 € par jour

Taxe de séjour : 0,22 € par personne et par jour

### Conditions générales de location :

- Les locations à la semaine commencent le samedi à 16H et se terminent le samedi suivant à 10H.
- Les locations de week-end commencent le vendredi à 14H et se terminent le dimanche à 16H.
- Un acompte de 30% est demandé à la réservation.
- Le montant total de la location doit être réglé un mois avant le début du séjour.
- Les chèques-vacances sont acceptés.
- Un chèque de caution de 110,00 € est réclamé le jour de l'arrivée et restitué après l'état des lieux contradictoire effectué en fin de séjour, déduction faite des détériorations, des pertes ou des heures de ménage éventuelles.

### Création d'une régie de recettes :

Elle sera intégrée à celle du camping.

## Canot porte-amarres : choix des entreprises (DCM 2013.12.05)

Une première procédure adaptée a été lancée le 1<sup>er</sup> octobre 2013. L'ouverture des plis a eu lieu le 25 octobre. 3 lots ont été déclarés infructueux.

Une deuxième procédure adaptée a été lancée le 5 novembre 2013 pour les lots 1, 2 et 6. L'ouverture des plis a eu lieu le 29 novembre 2013.

Le Maire fait un rappel des critères d'attribution : prix 80% ; valeur technique 20 % (respect des clauses techniques particulières et fourniture d'un mémoire technique suffisant)

### Lot 1 Désamiantage – déplombage (estimation 6 691,70 € HT)

ENTREPRISES	OFFRE DE BASE H.T.	ANALYSE DES OFFRES / OBSERVATIONS	OFFRE VERIFIEE H.T.	Notes par critères	Notes finales	CLASSEMENT PROPOSE
entreprise SIB 50700 VALOGNES	10 710,60 €	Offre complète, claire et détaillée Certains prix unitaires sont élevés	10 710,60 €	8,00	10,00	1
				2,00		
entreprise DEMCOH 53950 LOUVERNE	11 230,00 €	Offre complète, claire et détaillée Certains prix unitaires sont élevés	11 230,00 €	7,63	9,63	2
				2,00		
entreprise TPC 50100 TOURLAVILLE	11 433,70 €	Offre complète, claire et détaillée Certains prix unitaires sont élevés	11 433,70 €	7,49	9,49	3
				2,00		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise SIB pour un montant de 10 710,60 € HT soit 12 809,88 € TTC

### Lot 2 : Démolition – gros œuvre – carrelage – faïence (estimation 36 917,08 € HT)

ENTREPRISES	OFFRE DE BASE H.T.	ANALYSE DES OFFRES / OBSERVATIONS	OFFRE VERIFIEE H.T.	Notes par critères	Notes finales	CLASSEMENT PROPOSE
entreprise HINAUT 50130 CHERBOURG OCTEVILLE	38 976,42 €	Offre complète, claire et détaillée Prix corrects pour ce type de chantier	38 976,42 €	8,00	10,00	1
				2,00		
entreprise BERNARD 50100 TOURLAVILLE	40 399,31 €	Offre complète, claire et détaillée Prix corrects pour ce type de chantier	40 399,31 €	7,72	9,72	2
				2,00		
entreprise MARC SA 50110 TOURLAVILLE	51 853,75 €	Offre complète, claire et détaillée Certains prix unitaires sont élevés	51 853,75 €	6,01	8,01	3
				2,00		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise HINAUT pour un montant de 38 976,42 € HT soit 46 615,80 € TTC

**Lot 3 – charpente traditionnelle – menuiseries – plâtrerie (estimation 12 433,35 € HT)**

ENTREPRISES	OFFRE DE BASE H.T.	ANALYSE DES OFFRES / OBSERVATIONS	OFFRE VERIFIEE H.T.	Notes par critères	Notes finales	CLASSEMENT PROPOSE
entreprise LELUAN MAP 50700 VALOGNES	11 073,51 €	Offre complète, claire et détaillée Prix compétitifs	11 073,51 €	8,00 2,00	10,00	1
entreprise LEMAUX 50340 BRICQUEBOSCQ	14 037,48 €	Offre complète, claire et détaillée Prix corrects pour ce type de chantier	14 037,48 €	6,31 2,00	8,31	2
Entreprise AMC FOLLIOT 50700 VALOGNES	14 554,98 €	Offre complète, claire et détaillée Certains prix unitaires sont élevés	14 554,97 €	6,09 2,00	8,09	3
entreprise BERNARD 50110 TOURLAVILLE	14 769,65 €	Offre complète, claire et détaillée erreur de multiplication poste 3.3.3	15 084,65 €	5,87 2,00	7,87	4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise LELUAN MAP pour un montant de 11 073,51 € HT soit 13 243,92 € TTC

**Lot 4 : couverture – ardoises (estimation : 6 943,84 € HT)**

ENTREPRISES	OFFRE DE BASE H.T.	ANALYSE DES OFFRES / OBSERVATIONS	OFFRE VERIFIEE H.T.	Notes par critères	Notes finales	CLASSEMENT PROPOSE
entreprise SANITOIT 100 CHERBOURG	6 173,51 €	Offre complète, claire et détaillée L'entreprise a prévu une ardoise type GREEN GREY Selection argent à la place de l'ardoise VERTE du Brésil Sélection or demandée dans le CCTP. Prix corrects pour ce type de chantier	6 173,51 €	8,00 1,00	9,00	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise SANITOIT pour un montant de 6 173,51 € HT soit 7 383,52 € TTC

**Lot 5 – peinture (estimation : 3 021,95 € HT)**

ENTREPRISES	OFFRE DE BASE H.T.	ANALYSE DES OFFRES / OBSERVATIONS	OFFRE VERIFIEE H.T.	Notes par critères	Notes finales	CLASSEMENT PROPOSE
Entreprise PIERRE 50200 COUTANCES	1 203,71 €	Offre complète, claire et détaillée Prix compétitifs	1 203,71 €	8,00	10,00	1
				2,00		
entreprise LEBARBANCHON 50110 TOURLAVILLE	1 403,02 €	Offre complète, claire et détaillée Prix compétitifs	1 403,02 €	6,86	8,86	2
				2,00		
entreprise VIGER 50120 EQUEURDREVILLE	1 943,81 €	Offre complète, claire et détaillée Prix compétitifs	1 943,81 €	4,95	6,95	3
				2,00		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise PIERRE pour un montant de 1 203,71€ HT soit 1 439,64 € TTC

**Lot 6 – électricité – plomberie – sanitaires (estimation : 11 855,00 € HT)**

ENTREPRISES	OFFRE DE BASE H.T.	ANALYSE DES OFFRES / OBSERVATIONS	OFFRE VERIFIEE H.T.	Notes par critères	Notes finales	CLASSEMENT PROPOSE
entreprise SOLAIREGIE 50100 CHERBOURG	9 292,80 €	L'entreprise n'a pas chiffré le chauffe-eau L'entreprise a commis une erreur dans le calcul de son total Prix corrects pour ce type de chantier	11 276,25 €	8,00	9,00	2
				1,00		
entreprise SELCA 441 BEAUMONT HAGUE	12 338,20 €	Offre complète, claire et détaillée Prix corrects pour ce type de chantier	12 338,20 €	7,31	9,31	1
				2,00		

Vu les erreurs de calcul de l'entreprise SOLAIREGIE, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à négocier avec les deux entreprises. Le choix se fera lors du prochain conseil municipal de janvier 2014.

Le montant total des travaux prévus au budget 2013 est de 70 000 €

Or le montant réel des travaux s'élève à (TTC) :

- Contrôle technique : 1 339,52 €
- Mission SPS : 1 052,48 €
- Maîtrise d'œuvre : 9 626,38 €
- Travaux : 96 249,24 €

TOTAL : 108 267,62 € TTC

Il manque donc environ 38 300 € pour réaliser l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre du marché (ordre de service, acte d'engagement...)
- Décide de prendre la décision modificative suivante :
  - D 2315 opération 123 : - 38 300 €
  - D 2315 opération 120 : + 38 300 €

## Subvention pour le téléthon (DCM 2013.12.06)

Comme chaque année, le conseil municipal décide de verser une subvention de 80 € en faveur du téléthon (association AFM)

## Déclaration impôts sur les sociétés : choix du prestataire (DCM 2013.12.07)

A partir de 2013, le trésor public ne peut plus nous remplir les imprimés de déclaration d'impôts sur les sociétés car cette procédure a été dématérialisée. La commune doit donc faire appel à un prestataire habilité par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). Une consultation a été lancée le 24 septembre 2013.

La mission du prestataire consiste en la révision de la balance, le retraitement comptable (car nous sommes sous une comptabilité M14 alors que la déclaration se fait sous la M4) et l'établissement de la liasse.

Un seul prestataire a répondu à la consultation : AS NORMANDIE pour un montant annuel de 990 € HT. L'association nous précise que l'année prochaine, les 3 budgets annexes seront fusionnés et qu'il y aura moins d'heures de travail donc un coût moins élevé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de l'association AS NORMANDIE pour un montant de 990 € HT soit 1 184,04 € TTC. Cette somme sera imputée à l'article 6188 du budget des gîtes de mer.

## Modification du règlement de la salle communale (DCM 2013.12.08)

En février dernier, le conseil municipal a décidé de mettre en place un forfait pour le passage de la laveuse de sol par l'agent communal pour 35 €.

Après quelques problèmes lors de locations (cuisine et toilettes non nettoyées ...), Pascal MONHUREL propose de modifier la formule du ménage comme suit : demander 2 chèques à la location

- un chèque de 35 € pour le passage de la laveuse de sol
- un chèque de 50 € pour le ménage complet de la salle (correspondant à 3H de ménage).

Si l'agent chargé de l'état des lieux constate que la salle n'a pas été nettoyée, la commune encaissera le chèque de 50 €. Si la salle est rendue propre et que l'agent n'a plus qu'à nettoyer le sol, le chèque de 35 € sera alors encaissé. En cas de désaccord entre les deux parties, un élu viendra constater l'état de la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition. La modification du règlement prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## Réparation de l'ancien tracteur (DCM 2013.12.09)

Le Maire propose au conseil municipal de faire réparer l'ancien tracteur afin qu'il puisse servir aux employés communaux sur le camping.

Le conseil municipal autorise le Maire à demander un devis pour chiffrer les réparations de remise en état.

## Emission « Midi en France » (DCM 2013.12.10)

Le Maire présente le projet de la Communauté de Communes de la Hague qui consiste à faire venir l'émission « Midi en France », diffusée sur France 3, en avril 2014 sur la commune d'Omonville la Rogue.

Le conseil municipal donne son accord sur le projet présenté.

## Questions diverses

- **Fleurissement à la patte d'oie** : le parterre va être complètement refait et remplacé par des vivaces (hauteur 1 mètre)
- **Emplacements au caravanning** : le maire demande l'autorisation du conseil municipal de remettre en état les 4 parcelles du caravanning inutilisées. Les emplacements seront délimités et ré-empierreés. Le conseil municipal demande s'il est possible de faire installer des boîtiers pour cacher les prises. Le Maire se renseignera.
- **Rythmes scolaires** : Pascal MONHUREL donne lecture du compte-rendu du groupe de travail qui s'est tenu le 13 décembre à 18H. Le groupe de travail propose qu'il soit mis en place 1h de périscolaire après l'école entre 15H45 et 16H45 avec des animateurs, sur le même principe que le temps du midi actuellement. Il a été aussi évoqué la possibilité de faire une intervention plus longue chaque semaine d'une heure trente environ afin de pouvoir mettre en place des activités spécifiques.



<b>NOM et Prénom</b>	<b>Emargement ou motif de non-signature</b>	<b>NOM et Prénom</b>	<b>Emargement ou motif de non-signature</b>
CANOVILLE Michel		HOCHET Dominique	
MONHUREL Pascal		ROUCAN Robert	<b>Excusé</b>
DUVAL Jean-Marie		VOISIN Eric	
LEBACHELEY Chantal		CAUVIN Christian	
SANSON Patrice		ALEXANDRE Fernand	
GUILLOU Isabelle		MORISSE Philippe	
DUVAL Sylvie		SEIGNEUR Virginie	
BARBIER Eric	<b>Excusé</b>		